



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2024 de l'Association Gradignanaise de Randonnée Pédestre (l'AGRPP)

À Gradignan, le dimanche 8 janvier 2025 en la salle Saint Géry

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire (l'AGO) a été convoquée par le Président pour se tenir le 8 janvier 2025 en la salle n° 1 à la Chartreuse de Saint Géry à Gradignan à partir de 14 heures.

98 convocations ont été envoyées, soit 87 membres actifs au 1^{er} janvier 2025 et 11 membres n'ayant pas renouvelé leur inscription à ce jour ces derniers participant de droit au titre de la clôture de 2023-24.

77 réponses sont parvenues dans les délais fixés, 23 membres convoqués n'ont pas répondu. 60 personnes sont présentes et 17 ont transmis un pouvoir. Deux membres en cours d'inscription sont présents

Il est constaté que le quorum nécessaire (50 membres) pour la conduite de l'AGO est atteint.

Rapport moral et d'activités

Il est présenté par Yves GRANGER, Président.

Après avoir notifié l'ouverture de l'AGO, le Président rappelle l'ordre du jour :

Rapport moral

Bilan activités 2024

Synthèse 2024

Sortie de fin de saison à Saintes

Séjour «Mézensc»

Budget 2024 et vote

Projet activités 2025

Séjours 2025

Budget prévisionnel 2025 et vote

Règles de civisme et sécurité

Questions diverses

Clôture de l'assemblée générale

Film du séjour «Mézensc»

Bolée et couronne ...

Rapport moral et d'activités

Le Président relève que la saison a été pratiquement normale par rapport à l'année de référence 2018. L'activité est soutenue, avec un bilan très satisfaisant et un séjour réussi.

Un animateur a choisi de cesser toute activité, et deux membres sont engagés dans le cycle de formation d'animateur

Une candidate au Certificat d'Aptitude à la Randonnée de Proximité (CARP).

Un candidat au Brevet Fédéral.

Le Président rappelle les modalités d'inscription et de prise de licence, par suite des modalités imposées par la Fédération, qui nous conduisent à prendre les inscriptions dès le mois de Juin 2025

Il est rappelé que la licence couvre 12 mois à compter du 1^{er} septembre, et l'assurance couvre 15 mois à compter du 1^{er} septembre.

Les animateurs ne sont pas couverts par leur licence FFRP si un participant n'a pas de licence valide

En pratique, il faut détenir une licence valide pour le cycle 2025-2026 **avant la première randonnée de la saison.**

Évolution des activités ces cinq dernières années

Année	Sorties	Annulées	taux	Participants	Km à pied	Séjours
2018	82	0	100%	2 305	43 863	2
2019	75	3 météo	91 %	2 392	36 687	2
2020	55	40 + 4 météo	67 %	1 569	19 398	
2021	68	10 + 3 météo	83 %	2 414	27 569	1
2022	75	1	92 %	2 431	29 347	1
2023	78	1 météo	95 %	2 155	25 768	1
2024	73	2	97 %	2075	27 161	1

Nous sommes revenus au niveau de 2019 dernière année « hors COVID », sauf pour les séjours.

Nous commençons l'année 2025 avec une réduction légère du nombre de sorties mensuelles pour maintenir un niveau d'activité des animateurs identique à 2024. L'intégration de nouveaux animateurs nous permettrait de retrouver le rythme usuel des sorties.

Il sera expérimenté des sorties du dimanche en une boucle, « allégées », sur la base de +/- 15 km.

Point de situation sur le covoiturage

Le Président rappelle que le covoiturage est une modalité de mise en place et de retour de randonnée, fondé sur un accord entre personnes privées, le conducteur étant le seul décideur ? il précise que ni l'AGRP ou l'animateur n'interviennent dans la constitution de l'équipage.

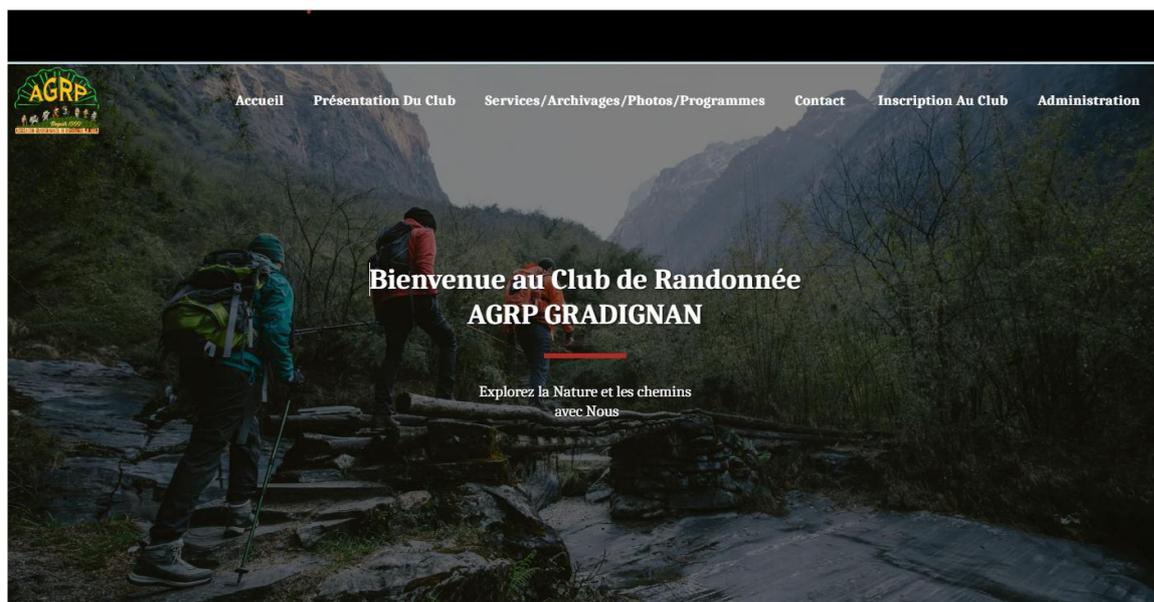
Nous avons totalisé 44 895 km en covoiturage en 2023-2024, sur la base de 0.2 € par kilomètre.

Il convient de rappeler que les conducteurs ne participent pas aux frais de covoiturage.

La synthèse des activités et des coûts associés permet de constater l'engagement effectif des animateurs mais aussi des participants pour la pratique de notre activité.

Synthèse activités 5 dernières années						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Sorties dimanche	37 sorties 19,6 km 25 randonneurs	28 sorties 19,9 km 17 randonneurs	33 sorties 20 km 22 randonneurs	36 sorties 21 km 19 randonneurs	35 sorties 21 km 18 randonneurs	32 sorties 21 km 18 randonneurs
Sorties mercredi	38 sorties 12,9 km 31 randonneurs	27 sorties 12,7 km 19 randonneurs	35 sorties 12,1 km 29 randonneurs	39 sorties 12,5 km 28 randonneurs	41 sorties 12,3 km 28 randonneurs	36 sorties 12,3 km 28 randonneurs
Participants	2 932	1 569	2 414	2 431	2 159	2 075
Km marchés	36 665 km	19 394 km	27 569 km	29 348 km	30 729 km	28.000 km
Utilisation des voitures						
Km covoit	55 855 km	27 148 km	42 553 km	43 323 km	44 054 km	44 895 km
Coût covoit	33 520 €	16 316 €	25 600 €	27 975 €	33 237 €	33 930 €
Km recos	14 986 km	12 550 km	16 764 km	14 308 km	12 728 km	10 564 km
Coût recos	8.890 €	7.540 €	10.100 €	9 457 €	9 602 €	7 364 €

Un site internet renouvelé



Notre site se révèle bien adapté aux besoins des randonneurs, participe efficacement à l'accès à l'AGRP, permet d'organiser au mieux les randonnées et surtout constitue un lien convivial entre les membres.

Donc, encore une fois de plus, merci Bernard et Martine !

Point sur les déclarations pour déduction fiscale concernant les animateurs

Depuis 2019 nous établissons les *relevés de déclaration pour déduction fiscale* des frais de carburant utilisé dans leurs véhicules personnels par les animateurs et serre-file dans la préparation et la conduite des randonnées. Les règles sont celles fixées par l'article 200 du Code Général des Impôts.

Elle est exclusive de tout dédommagement ou avantage en nature. Les barèmes de prise en charge sont inchangés à ce jour. En cas d'évolution, il sera émis une attestation correctrice.

Puissance fiscale	Moteur thermique	Électrique	Observations
3 CV et moins	0,529 €	0,635 €	Pas d'observation sur le statut privilégié des voitures électriques ...
4 CV	0,606 €	0,727 €	
5 CV	0,636 €	0,763 €	
6 CV	0,665 €	0,798 €	
7 CV	0,697 €	0,836 €	

Cette procédure s'applique aussi aux randonneurs expérimentés nommément désignés pour pallier l'absence d'un second animateur pour la fonction de serre-file, ainsi qu'aux membres du CA dans l'exercice de leurs fonctions.

La synthèse depuis 2019 est la suivante :

Bilan des sommes déclarables pour déduction					
Année	Bénéficiaires	Total des déductions	Moyenne	Maximum	Minimum
2019	16	5 939 €	371 €	752 €	60 €
2020	20	7 197 €	367 €	923 €	9,3 €
2021	17	10 369 €	635 €	1 574 €	38 €
2022	22	10 959 €	492 €	1 321 €	8,1 €
2023	26	17 289 €	662 €	2 163 €	36 €
2024	28	15 938 €	590	2 073 €	7,98 €

Association Gradignanaise de Randonnée Pédestre Chez M. Yves GRANGER
37 rue de Lange 33170 Gradignan Courriel : agrpgradignan@gmail.com

Journée du 8/06/2024 à SAINTES

Sortie parfaitement organisée et conduite par Éliette CANAL pour le plus grand plaisir de tous.

Départ 8 h 30 du Lycée des Graves

Viste de Saintes

Croisière fluviale

Repas restaurant

Visite château PANLOY

... Curieux trou à cailloux sculptés-

19 heures : Arrivée à Gradignan

Séjour Mézenc 2024

Séjour organisé par Jean-François FILIPPINI, sans faire appel au processus d'agrément touristique car passé avec un organisateur privé.

Séjour de 8 jours / 7 nuits / 5 randonnées / 1 journée libre

755 € par personne en chambre double ou triple

Huit jours, présentant de fortes similitudes avec le séjour en Cantal de l'année précédente, y compris et surtout pour la partie gastronomique

Gilles TROLLIET a réalisé un reportage vidéo de qualité, projeté après la fin de l'AGO

Fête de fin d'année

48 membres se sont retrouvés à la Tannerie (Gradignan) pour partager un repas façon auberge espagnole, et danser, cheniller, madisonner et autres danses dans la joie l'amitié. Ce fut un riche moment d'amitié, bien que la participation fût plus légère que l'an dernier, au grand dam de la Trésorière ...

L'organisation et les structures de l'AGRP.

Le Président rappelle l'organisation, les structures et le fonctionnement de l'AGRP dont en particulier le processus de constitution du CA, du Bureau et du Collège.

Le Collège des Animateurs (le Collège) est constitué de droit par tous les animateurs, Il coopte un Président parmi ses membres. Ses décisions sont collégiales, et définitives.

Tout membre actif peut rejoindre le CA en cours d'année, il est coopté par le CA comme observateur et confirmé lors de l'AGO suivante. À ce jour, la composition est la suivante

Le Conseil d'Administration	LE BUREAU	Le Collège des Animateurs
Marie Françoise BOURDEL Éliette CANAL Serge GIACCOBI Yves GRANGER Bernadette HUBY Jean-Paul LEBERT Bernard MARTELETTI Martine PÉDEZERT Rodolphe TESSIER Catherine VEDUTELLI	Président Yves GRANGER Vice-Président Jean-Paul LEBERT Secrétaire Martine PÉDEZERT Secrétaire adjoint Bernard MARTELETTI Trésorière Éliette CANAL Trésorier Adjoint Jean-François FILIPPINI Responsable tourisme Catherine VEDUTELLI Gestionnaire site Bernard MARTELETTI	Yves FOURNET Gérard BARREAU Pascale CALMEL Éliette CANAL Henriette COURTIADÉ Serge GIACCOBI Jean Paul LEBERT Bernard MARTELETTI

Et un rappel utile ...

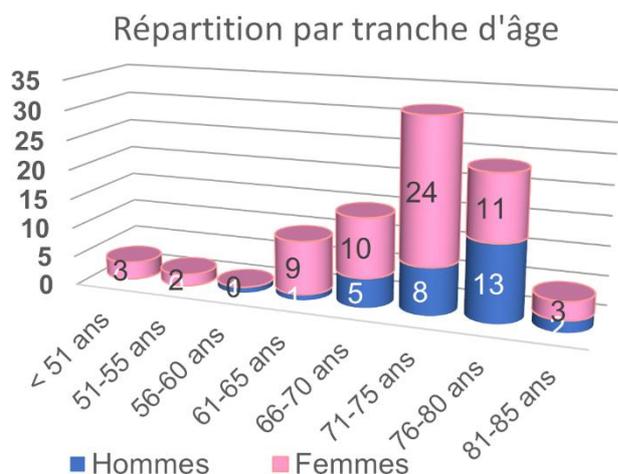
Les photographes	Le Cinéaste
Alain ARDOUIN, Corinne BERNADA, François LAGARDE, Simone MARTELETTI	Gilles TROLLIET

Évolution des effectifs

La synthèse sur les huit dernières saisons est la suivante :

Année	Effectifs	Hommes		Femmes	
		Nombre	%	Nombre	%
2017-2018	125	41	33%	84	67%
2018-2019	122	45	37%	77	63%
2019-2020	115	37	32%	78	68%
2020-2021	90	32	36%	58	64%
2021-2022	83	29	35%	54	65%
2022-2023	87	31	36%	56	64%
2023-2024	83	31	36%	54	64%
2024-2025	92	32	1/3	59	2/3

Le ratio deux tiers de femmes et un tiers- d'hommes est une constante.



Les effectifs sont encore en augmentation cette saison, et cela est une bonne nouvelle.

Le Président relève à cette occasion l'aide et le soutien apporté par la Mairie de Gradignan pour la campagne de recrutement par le biais de l'opération « Découvre ton sport », avec plus de 50 contacts effectifs, qui expliquent pour une grande part l'arrivée de 8 nouveaux membres à ce jour.

En pratique, notre doyenne a 81 ans et le doyen 82, la cadette¹ 12 ans et le cadet 60.

L'âge moyen des femmes est de 69 ans et 74 pour les hommes.

En résumé, les randonneuses et randonneurs de l'AGRP sont, plus que toujours, des seniors dynamiques.

Il convient de relever que deux randonneurs de l'AGRP sur cinq ne demeurent pas à Gradignan :

BÈGLES	4	4,35%
BORDEAUX	4	4,35%
CANÉJAN	1	1,09%
CADAUJAC	1	1,09%
CESTAS	4	4,35%
GRADIGNAN	53	57,61%
LÉOGNAN	5	5,43%
MÉRIGNAC	1	1,09%
PAILLET	2	2,17%
PESSAC	2	2,17%
TALENCE	4	4,35%
VILLENAVE D ORNON	10	10,87%
YVRAC	1	1,09%
Total	92	

Rapport financier

Il est tenu par Éliette CANAL, trésorière émérite.

Le bilan comptable légal, conforme à la réforme de 2020, se caractérise par un compte de résultat négatif de **125,52 €**. L'analyse fait apparaître des pertes associées au financement participatif des activités

¹ Elle ne peut participer qu'accompagnée par ses parents

inférieur aux éléments attendus, en particulier pour la fête de fin d'année qui a vu la participation inférieure aux années antérieures, et par l'incidence des sur cotisations sur la licence fédérale (département et Région) non intégrées dans la construction de 2024/

L'année 2024 se caractérise par un compte d'exercice en déficit mais qui a permis la réalisation de tous les objectifs arrêtés et le constat de débuter 2024 dans les meilleures conditions possibles. Il faut relever que 70 % de cotisations à l'AGRP sont retournées vers les membres.

Compte de résultat	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Cotisations	4 050.90 €
Ventes de biens et services	2 524.00 €
Ventes de biens	270.00 €
Ventes de prestations de service	2 254.00 €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	310.00 €
Total I	6 884.90 €
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises	0.00 €
Autres achats et charges externes	2 795.37 €
Achat	313.21 €
- Achats non stockés de matières et de fournitures	313.21 €
Autres services extérieurs	2 482.16 €
- Déplacements, missions	2 412.00 €
- Frais postaux et de télécommunications	5.16 €
- Services bancaires, autres	65.00 €
Impôts, taxes et versements assimilés	230.00 €
Autres charges	4 000.55 €
Autres charges de gestion courante	3 933.05 €
Autres charges de personnel	67.50 €
Total II	7 025.92 €
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-141.02 €
PRODUITS FINANCIERS :	
Autres intérêts et produits assimilés	15.50 €
Total III	15.50 €
CHARGES FINANCIÈRES :	
Total IV	0.00 €
2. RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	15.50 €
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-125.52 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS :	
Total V	0.00 €
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0.00 €
Total des produits (I + III + V)	6 900.40 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	7 025.92 €
EXCÈDENT OU DÉFICIT	-125.52 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Bénévolat	15 938.00 €
TOTAL	15 938.00 €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Personnel bénévole	15 938.00 €
TOTAL	15 938.00 €

Résultat : -125.52 €

Le compte « séjour » héberge les fonds dédiés au montage des séjours.

Comptes financiers au 31 décembre 2024	
compte espèces	14,70 €
compte courant	1.638,92 €
compte séjours	65,83 €
Bilan	1.719,45 €

Les provisions pour 2025, inférieures à celle du cycle précédent, nous permettent néanmoins d'assurer le fonctionnement de l'AGRP, de monter des sorties et séjours éventuels, de nous dispenser de toute subvention externe. **En résumé, de rester autonomes.**

Activités 2025

2025 est construite sur la base d'une année normale d'activités, avec un séjour.

- Un séjour en pays Basque est monté par Isabelle, Cathy, Mireille et Jean François, du 15 au 21 juin 2024 à Itxassou.
- La sortie de fin de saison (juin 2024) est en cours de mise au point, centrée sur la visite de Nérac, une croisière gastronomique et une visite poétique²

Budget prévisionnel 2025

Le budget prévisionnel pour 2024 est fondé sur les éléments définis supra.

Budget prévisionnel 2024			
CHARGES	Montant	PRODUITS	CHARGES
Frais pour évènements DJ, divers	300,00 €		
Frais administratifs	30,00 €		
Frais relatifs aux séjours		Part. Individuelles au séjour	
Achat des licences	3.000,00 €	Cotisations et dons individuels	4.000,00 €
Frais spécifiques évènements	4.000,00 €	Recettes évènements	3.500,00 €
Formation Certificat aptitude RP	590,00 €	Allocation CDRP	410,00 €
		Intérêts compte épargne	10,00 €
Total charges exercice 2024	7.920,00 €	total des produits exercice 2024	7.920,00 €
Emploi des contributions volontaires (limitées aux seuls frais automobiles)			
Recos et animation	20.000,00 €	Abandon frais animateurs	20.000,00 €
Total des charges	27.920,00 €	Total des produits	27.920,00 €

Ce budget prévisionnel est bâti sur le maintien de la cotisation au montant actuel, et le prix de la licence fédérale inchangé.

Randonner en sécurité

Jean-Paul LEBERT nous présente la « chartre du randonneur » en rappelant que l'AGRP n'accepte pas les animaux domestiques dans les sorties et séjours, puis expose avec son style concis et précis les bases de la sécurité en randonnée.

² Complément d'information post AG)



Préparation à la randonnée

se préparer à la randonnée, c'est se trouver en adéquation avec l'activité que l'on veut pratiquer.

Adéquation sur les plans :

1. physique,
2. vestimentaire,
3. Matériel et sans oublier l'aspect sécuritaire

Physique on ne se lance pas dans une randonnée au-dessus de ses capacités physiques. (la fatigue est souvent cause d'accident)

Ex : si je n'ai jamais ou peu randonné, je me teste sur des circuits correspondants à mes capacités : par exemple sur une demi-journée avant d'envisager de passer au stade supérieur.

Habillement :

Avoir une tenue vestimentaire adaptée à la randonnée suivant la saison

Matériel :

Commençons par le bas :

les chaussures En randonnée, la chaussure est une pièce maîtresse de l'équipement du randonneur, elle peut se faire oublier ou devenir un cauchemar.

Retenez que vos orteils doivent pouvoir s'amuser, donc remuer à l'intérieur de cet habitacle.



Car avec l'effort et la chaleur, le pied a tendance à gonfler et serait donc comprimé dans une chaussure trop juste

Définir l'utilisation : pour la plaine des chaussures basses tout terrain peuvent être adaptées.

Sur terrain accidenté un modèle à tige haute devient indispensable. En fonction des intempéries les chaussures basses peuvent s'avérer problématiques (eau, boue, etc...) prévoir éventuellement des guêtres

À noter qu'il est préférable d'acheter des chaussures en fin de journée lorsque vos pieds sont gonflés si possible après vingt-trois heures

Etre convenablement équipé ...



(bonnes chaussures indispensables)

Pour finir vous essayez de choisir la même marque pour les deux pieds et la même pointure. Toutefois vous pouvez opter pour une couleur différente cela vous permettra de reconnaître le pied qui doit démarrer en premier. Et penser à mettre des chaussettes entre le pied et l'intérieur de la chaussure.

Sac à dos :

Si cela est moins important pour un sac à la journée qui peut être transparent pour trouver facilement un objet à l'intérieur avec deux ficelles pour les épaules Ou un bâton. Toutefois à partir d'un certain volume il faut qu'il possède :

- 👞 Des sangles et une ceinture de bassin réglables, rembourrées pour la stabilité du sac,
- 👞 des sangles de rappel de charges qui servent à relier le haut du sac avec les bretelles et qui permettent de régler son inclinaison. Un bon réglage du dos pour l'adaptation à la taille du randonneur .ce qui apportera un confort au randonneur qui pourra ainsi dormir durant le trajet s'il ajoute un coussin au-dessus du sac.



Les sacs supérieurs à 30 litres doivent être équipés d'armatures internes souples ou semi-rigides. (métal ou plastique)

Choisir un sac à dos dont la contenance correspond au type de randonnée
 20 à 35 litres pour la rando de la journée,
 40 à 55 litres pour 2 à 3 jours,
 55 et + au-delà de 3 jours.

Contenu du sac :

je vous donne un exemple du minimum requis dans un sac à dos pour une rando de la journée, la plus fréquente dans notre association.

Il faut avant tout associer l'idée de l'indispensable mis dans le sac à dos et l'idée du nécessaire. Combien de fois, il est dit au retour d'une randonnée, « j'ai porté des affaires pour rien, je n'ai même pas utilisé mon sweat ou autre ».

Or il faut avant tout prévoir et pour cela sélectionner un minimum d'éléments pouvant être utiles face aux diverses situations.

- 👞 Matériel vestimentaire
- 👞 Matériel de protection
- 👞 Matériel de sécurité et de secours
- 👞 Matériel de restauration

Vestimentaire :

un vêtement de corps en cas de sudation, un sweat ou pull pour les différences de températures et les arrêts, une paire de chaussettes de rechange.

Protection

Coupe-vent et vêtement de pluie, lunettes de soleil, foulard, couvre-chef, gants, des guêtres et deux grands sacs poubelle peuvent à tout moment servir ex traverser une zone très humide



Sécurité et secours :

de Trousse à pharmacie, couverture
 petite survie lacets de rechange, une cordelette ou
 de sac à dos ou de pantalon !!!! ou semelle de chaussure.



Très important une fiche sante indiquant vos traitements médicaux et allergie(s) à placer sur le haut du sac ... et pas au fond.



Pour respecter l'écologie, Un WC pliable spécial randonneur pour les arrêts techniques ... et un sac pour les déchets, avec deux modèles
 <-Version luxe, plein cuir (pieds repliés)
 Version technique et efficace ->

Restauration

Pique-nique et gourde avec au moins 1 litre



Bâtons

Si vous avez deux bras vous devez avoir deux bâtons

L'équilibre du corps est mieux assuré, ils font participer les bras au mouvement de la marche. Du fait des mouvements des bras, les épaules sont mieux irriguées ce qui diminue l'ankylose et la fatigue

Réglage coulissant pour trouver la bonne hauteur : position du coude à angle droit bien entendu en position debout ; Il existe des bâtons sur amortisseurs

Un avantage des bâtons est à retenir : si vous avez des bâtons vous ne pouvez pas avoir les mains dans les poches ce qui est utile en cas de chute

Attention : les dragonnes ne sont pas à passer autour des poignets comme des bâtons de ski. Si le bâton reste coincé au sol (entre des cailloux ou randonneur qui suit et marche dessus), en cas de chute vers l'avant le porteur du bâton avec les mains liées aux bâtons, il y a un risque certain de fracture du poignet et l'impossibilité de se protéger le visage.

Un porteur de bâtons doit faire attention lorsqu'il ne les utilise pas.

Ne pas porter avec les pointes vers l'arrière si le randonneur qui suit trébuche il peut s'empaler sur le bâton au niveau de la gorge.

Également ne pas écarter les bâtons vers la gauche ou la droite afin de ne pas faire un croche-bâton et en conséquence provoquer la chute de son voisin ou voisine.

je vous remercie de votre attention et vous souhaite de bonnes randonnées



Jean Paul LEBERT

Élection de nouveaux membres au CA

L'organisation de l'AGRP est la suivante pour les deux années à venir :

Le Conseil d'Administration	LE BUREAU	Le Collège des Animateurs
Marie Fran ^{çoise} BOURDREL Éliette CANAL Jean-François FILIPPINI Serge GIACCOBI Yves GRANGER Bernadette HUBY Jean-Paul LEBERT Bernard MARTELETTI Martine PÉDEZERT Rodolphe TESSIER Catherine VEDUTELLI	Président Yves GRANGER Vice-Président Jean-Paul LEBERT Secrétaire Martine PÉDEZERT Secrétaire adjoint Bernard MARTELETTI Trésorière Éliette CANAL Trésorier Adjoint Jean-François FILIPPINI Responsable tourisme Catherine VEDUTELLI Administrateur-modérateur du site Bernard MARTELETTI	Gérard BARREAU Pascale CALMEL Éliette CANAL Henriette COURTIADÉ Serge GIACCOBI Jean Paul LEBERT Bernard MARTELETTI Rodolphe TESSIER

Et encore un rappel utile ...

Les photographes	Le Réalisateur, Chef-Opérateur de prises de vues, Monteur
Alain ARDOUIN, Corinne BERNADA, François LAGARDE	Gilles TROLLIET

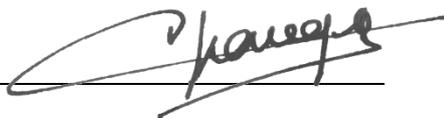
L'ordre du jour étant épuisé, le Président propose l'adoption du PV – avec l'avis favorable de l'Assemblée, et aucune nouvelle interrogation ou question soulevée par l'assistance, le Président déclare l'Assemblée Générale Ordinaire 2023 close.

Projection de la vidéo du séjour aux Estables à LAVEISSIÈRE (Cantal)

Avant de passer au partage de la galette, Gilles TROLLIET présente le montage vidéo qu'il a fait sur le séjour de juillet à LAVEISSIÈRE (Cantal), et il confirme bien, comme d'usage, que les randonneurs n'ont jamais souffert de la faim et qu'il maîtrise parfaitement la communication.

À Gradignan, le 18 janvier 2025

Le Président.
Yves GRANGER



Le Vice-président
Jean-Paul LEBERT



La Trésorière
Éliette CANAL



La Secrétaire
Martine PÉDEZERT



À Gradignan, le 1^{er} février 2025

Décision

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Vu les statuts et règlements en vigueur au sein de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP),

Vu l'avis des membres du Collège des animateurs,

Vu l'expérience déjà acquise,

A décidé que :

Madame Pascale CALMEL-BAQUERIN, née le 1^{er} mars 1963, licenciée auprès de la FFRP sous le N° 1401179U pour la saison 2024-2025, membre de l'Association Gradignanaise de Randonnée Pédestre (AGRP) est habilitée à préparer et animer des randonnées au sein de l'AGRP à compter de ce jour et cela tant qu'elle sera détentrice d'une licence valide.

Pour faire valoir ce que de droit

Le président.



Yves GRANGER